

Programme de législature 2023-2027

Fruit d'un travail collégial, le Programme de législature 2023-2027 permet de définir un cadre d'action général. Il trace les lignes directrices de la présente législature. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le souci d'un développement maîtrisé et durable de la Commune.

Dans cette déclaration d'intention figurent des projets déjà entamés, d'autres verront le jour et s'achèveront durant cette législature ; d'autres encore se profilent à plus longue échéance.

Le programme de législature est conçu parallèlement à la réalisation du planning des investissements.

Enjeux principaux

Maintenir la **cohésion sociale**, soutenir le développement et la coordination des activités sportives et culturelles

Poursuivre une **gestion efficace des finances**, viser un état financier sain et équilibré, tenant compte des investissements actuels et futurs

Soutenir une **politique énergétique** favorisant les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et accompagner les citoyens dans la transition énergétique.

Assurer des **prestations publiques** de qualité

FINANCES, ADMINISTRATION

Actions

- Relancer les dossiers de répartition des charges Etat-Communes et de péréquation financière ;
- Renforcer les outils de gestion internes et de suivi financier ;
- Introduire les nouveaux règlements relatifs à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), selon la LGeaux et adaptation des taxes y relatives ;
- Poursuivre la digitalisation des prestations communales (gestion électronique des documents, guichet virtuel, e-factures) ;
- Améliorer le suivi financier des syndicats et du Triage forestier ;
- Renforcer les mesures de protection des données informatiques, sensibiliser les services à la cybersécurité ;
- Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal.

ECOLES ET LOISIRS

Actions

- Veiller à optimiser les transports scolaires du Haut Val Terbi ;
- Procéder à la révision des statuts de l'ESVT et du Haut Val Terbi ainsi que du règlement du cercle scolaire Vermes-Vicques après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire et son ordonnance.
- Examiner une fusion des cercles scolaires Vicques-Vermes et Haut Val Terbi ;
- Améliorer la sécurité dans le secteur des écoles ;
- Adapter les espaces publics au réchauffement climatique ;

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

Actions

- Poursuivre l'assainissement des bâtiments communaux afin de réduire les empreintes énergétiques et parvenir à une meilleure efficacité ;
- Analyser la consommation des bâtiments pour réduire durablement leur coût énergétique ;
- Favoriser le développement du parc photovoltaïque communal et privé ;
- Passer à un éclairage LED dans les bâtiments communaux ;
- Etudier la vente des immeubles locatifs communaux ;

GÉNÉRATIONS

Actions

- Assurer et pérenniser le développement et la qualité d'accueil de la Maison de l'enfance sur l'ensemble du territoire communal ;
- Favoriser des activités intergénérationnelles en collaboration avec diverses structures ;
- Etudier un financement externe (sponsoring) pour diverses activités ;
- Développer l'offre touristique ;
- Etudier une mise en valeur du site de la Villa Romaine.

URBANISME

Actions

- Conduire la révision du plan d'aménagement local ;
- Corriger au fur et à mesure les incohérences cadastrales des différentes routes communales ;
- Développer la ZI La Romaine ;
- Adapter et harmoniser les vitesses de circulation sur l'ensemble du territoire communal selon le type de route ; mettre en place le 30 km/h généralisé dans le périmètre bâti (sauf pour les routes cantonales qui restent à 50 km/h)
- Définir des principes applicables en matière de mobilité douce ;

TRAVAUX PUBLICS

Actions

- Prioriser les travaux de réfection des rues communales ;
- Réaménager la traversée de route dans le village de Vicques en partenariat avec le Canton ;
- Conduire la 2e étape du projet de réaménagement de la Scheulte ;
- Mettre en œuvre le plan d'entretien des cours d'eau ;
- Mettre en œuvre le plan d'alarme des cours d'eau ;
- Terminer l'assainissement de l'éclairage public avec le passage au LED ;
- Céder le réseau d'eau potable de Vermes au SEVT.

BOURGEOISIES ET ENVIRONNEMENT

Actions

- Veiller à apporter le soutien logistique nécessaire au bon fonctionnement des commissions bourgeoises ;
- Veiller à la rentabilité des biens bourgeois sous gestion
- Viser une uniformisation des pratiques d'affermage des biens bourgeois ;
- Veiller à l'application du plan climat cantonal dans la gestion des forêts communales et bourgeoises ;
- Suivre les activités du Triage en portant l'attention sur la valorisation locale du bois ;
- Uniformiser les pratiques d'entretien et de réfection des chemins ruraux ; examiner leur communalisation ;
- Porter une attention particulière à la valorisation des déchets collectés.